



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS



# Rapport 2021

## Dossier de presse

### EMBARGO

---

Respectez la date de publication :  
Ne pas publier ou radiodiffuser avant  
le jeudi 10 mars 2022, à 11 heures (HEC)

---

### ATTENTION



NATIONS UNIES







Pour information seulement — document sans caractère officiel

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En 2021, la communauté internationale a continué de lutter contre l'implacable pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ne montrant aucun signe d'apaisement, la pandémie a prolongé les immenses souffrances individuelles, pesé d'un poids extraordinaire sur les systèmes de santé, ralenti les progrès réalisés par les États en faveur des objectifs de développement durable et constitué un défi supplémentaire pour la mise en œuvre des objectifs énoncés dans les conventions relatives au contrôle des drogues.

En cette période difficile, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) apporte son soutien aux États Membres en s'attaquant, dans le domaine du contrôle des drogues, aux difficultés qui se posaient déjà avant la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à celles qui sont apparues en raison de la pandémie. Ces dernières ont été clairement illustrées par le rapport annuel pour 2020, dans lequel l'OICS analysait à la fois comment la pandémie de COVID-19 a déstabilisé la chaîne d'approvisionnement mondiale en médicaments, et comment la demande de médicaments placés sous contrôle a augmenté en raison de la nécessité de traiter les personnes atteintes de cette maladie.

Dans le rapport annuel pour 2021, l'OICS aborde des sujets habituels, tels que le soutien apporté aux États Membres pour mettre en œuvre les conventions relatives au contrôle des drogues et avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il est également question de la disponibilité des médicaments placés sous contrôle qui sont utilisés dans le traitement de la COVID-19.

Cette année, le chapitre thématique du rapport annuel est consacré aux flux financiers illicites, aux liens qu'ils entretiennent avec le trafic de drogues et, plus largement, à leurs conséquences pour la société. L'OICS a estimé que les flux financiers illicites méritaient une attention et un examen particuliers étant donné que le trafic de drogues est une activité très lucrative pour les groupes criminels organisés, et que ces groupes s'appuient sur ce type de flux financiers pour développer et maintenir leurs activités criminelles. Les flux financiers illicites liés au trafic de drogues ont de vastes répercussions sur la société car ils favorisent les pots-de-vin, la criminalité, la corruption et les inégalités et sont sources d'instabilité politique et sociale. Ces flux illicites ont aussi pour effet de détourner de précieuses ressources, qui sont nécessaires au développement durable. Les flux financiers illicites ne connaissant ni frontières ni nationalité, il est nécessaire d'y faire face dans le cadre d'une action collective. Pour aider les États Membres à s'attaquer à ce problème, l'OICS présente une série de recommandations.

Le cannabis est un autre sujet d'intérêt dont il est question dans le rapport annuel. De nombreux États Membres ont décriminalisé ou dépénalisé l'usage de cannabis à des fins non médicales, ce que de nombreuses entités ont interprété comme une légalisation. Pourtant, la légalisation de l'usage non médical de cannabis va à l'encontre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Le rapport s'attarde donc sur les différences importantes qui existent entre les termes « légalisation », « décriminalisation » et « dépénalisation ».





Pour information seulement — document sans caractère officiel

Le rapport annuel s'intéresse aussi au rôle d'Internet en matière d'usage de drogues, en particulier à la vente de drogues en ligne et à la façon dont les médias sociaux contribuent à la consommation. L'OICS cherche à comprendre comment les groupes criminels organisés exploitent Internet, les plateformes de commerce électronique et le darknet pour vendre des drogues. Il constate dans le rapport que les médias sociaux ne se contentent pas de promouvoir des comportements néfastes liés à l'usage de drogues, en les présentant sous un jour favorable, mais qu'ils offrent aussi aux usagers la possibilité d'acheter sur de nombreuses plateformes du cannabis, des analgésiques soumis à prescription et d'autres substances placées sous contrôle. C'est un problème d'une grande importance non seulement parce que les jeunes sont les principaux utilisateurs des plateformes de médias sociaux, mais aussi parce qu'il apparaît de plus en plus clairement qu'un lien existe entre l'exposition aux plateformes de médias sociaux et l'usage de drogues. Il est par conséquent impératif d'agir aussi bien pour les utilisateurs actuels que pour les générations futures, pour lesquelles l'utilisation des plateformes de médias sociaux fera partie du quotidien.

L'OICS reste déterminé à soutenir les États Membres dans la mise en œuvre des conventions relatives au contrôle des drogues. Le projet « INCB Learning » et le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) sont des exemples importants qui témoignent de ce soutien. En dépit des difficultés causées par la pandémie de COVID-19, trois sessions de formation en ligne ont pu être organisées dans le cadre du projet « INCB Learning » entre novembre 2020 et novembre 2021, profitant à 95 fonctionnaires. Le Programme GRIDS a également permis d'aider les États Membres par de nombreux moyens, notamment en proposant des formations ainsi qu'un accès aux outils de l'OICS. L'OICS encourage les États Membres à tirer parti de tous les programmes qu'il met à leur disposition pour atteindre les objectifs énoncés dans les conventions relatives au contrôle des drogues.

L'objectif fondamental des conventions internationales relatives au contrôle des drogues est de préserver la santé physique et morale de l'humanité, et en ce sens je suis très fier du travail que l'OICS a été capable d'accomplir dans une période où notre bien-être collectif se trouve menacé. Une action collective doit être engagée à tous les niveaux de la société si nous voulons atteindre les objectifs des conventions et progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents.

La Présidente de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

**Jagjit Pavadia**



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **LES FLUX FINANCIERS ILLICITES LIÉS AU TRAFIC DE DROGUES ET LEURS INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SÉCURITÉ**

### **Définition des flux financiers illicites**

Les flux financiers illicites générés par le trafic de drogues constituent une grande menace pour la société en raison de la corruption, des pots-de-vin, de la criminalité organisée et des inégalités qui en découlent, et peuvent être sources d'instabilité politique et sociale. Ils accroissent la richesse des cartels de la drogue et des groupes criminels organisés, ce qui a pour effet de renforcer leur pouvoir et leur influence. Les flux financiers illicites détournent des ressources et des recettes fiscales au détriment d'initiatives qui sont nécessaires pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement social et économique.

L'expression « flux financiers illicites » désigne aussi bien l'argent tiré d'actes illégaux, tels que le trafic de drogues, la corruption ou la fraude fiscale, que des fonds utilisés à des fins illégales, telles que le financement de la criminalité ou du terrorisme.

Il est indispensable que les États unissent leurs efforts pour endiguer les flux financiers illicites car ces flux traversent les frontières internationales, si bien qu'il est difficile de déterminer l'origine des fonds et de s'assurer que les propriétaires sont tenus pour responsables. On estime que des millions de dollars sont perdus chaque année, en particulier dans les pays en développement, au profit de groupes criminels organisés.

### **Trafic de drogues, flux financiers et coût pour la société**

Le trafic de drogues est l'une des activités les plus lucratives pour les groupes criminels organisés, car la consommation s'accroît à travers le monde. Selon le Rapport mondial sur les drogues 2021 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), quelque 275 millions de personnes dans le monde ont fait usage de drogues en 2019 — soit 22 % de plus qu'en 2010. Le cannabis reste la drogue la plus consommée, avec un nombre d'utilisateurs estimé à 200 millions à l'échelle mondiale. Par ailleurs, sur la même période, le nombre de décès découlant de troubles liés à l'usage d'opioïdes a augmenté de 41 % dans le monde.

Le coût que l'usage et le trafic de drogues font peser sur la société est élevé pour de nombreux pays. Les données montrent que les pays qui présentent d'importants niveaux de trafic, de culture, de distribution et de consommation de drogues affichent aussi des niveaux élevés d'instabilité, de violence, de criminalité violente et d'homicides. Pour contrer les effets néfastes et le coût humain de ce phénomène, il est essentiel de s'attaquer au trafic de drogues à tous les niveaux : depuis la culture et la production jusqu'au transport, à la distribution et à la vente.

En plus de limiter l'offre illicite de drogues, il est essentiel de réduire autant que possible les profits que les trafiquants tirent des flux financiers illicites. Plusieurs éléments sont importants dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues, notamment la transparence financière au niveau international, l'application de lois strictes contre le blanchiment d'argent, ou encore la coopération entre les gouvernements en vue de détecter les flux financiers illicites.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## Incidences des flux financiers illicites sur les pays en développement

Les flux financiers illicites liés au trafic de drogues menacent la stabilité et la sécurité de nombreux pays, ainsi que leur développement politique, économique et social. La sortie illicite de capitaux est particulièrement préjudiciable aux nations en développement, qui ont grandement besoin de fonds pour promouvoir la croissance économique, réduire la pauvreté et les inégalités et faire face à la crise climatique. Les pertes d'argent se chiffrent globalement à des centaines de millions de dollars compte tenu de la non-perception de recettes fiscales qui auraient pu servir à financer des initiatives publiques et des programmes gouvernementaux.

Contribuant encore à creuser les déséquilibres économiques, les flux financiers illicites issus des pays en développement aboutissent souvent à des banques qui sont établies dans des pays développés. Les révélations des « Pandora Papers » en 2021, des « FinCEN Files » en 2020, des « Paradise Papers » en 2017 et des « Panama Papers » en 2016 ont toutes montré comment les gains illicites faussaient et affaiblissaient le système financier international et détournaient des fonds indispensables au développement.

L'affaire des « Pandora Papers » de 2021, en particulier, a mis la question de la transparence des entreprises sur le devant de la scène, en dévoilant les mécanismes offshore grâce auxquels des personnalités politiques, des hauts fonctionnaires et plus de 130 milliardaires de 45 pays dissimulaient des informations financières. Les structures opaques des entreprises et l'anonymat des titulaires de comptes constituent des obstacles importants lorsqu'il s'agit de mener des enquêtes et des poursuites et de mettre au jour les flux financiers illicites.

## Incidences sur la réalisation des objectifs de développement durable

On estime que plusieurs milliards de dollars quittent chaque année les pays en développement de manière illicite. Cette ponction sur les ressources publiques sape les efforts qui sont déployés pour mobiliser davantage de fonds en vue de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030. De fait, l'une des cibles (16.4) associées à ces objectifs prévoit notamment une nette réduction des flux financiers illicites.

La corruption liée au trafic de drogues facilite les flux financiers illicites par le versement de pots-de-vin et le détournement de ressources légitimes. Cela a pour effet d'affaiblir la bonne gouvernance, d'entraver le développement économique et d'aggraver les inégalités, la pauvreté et la crise environnementale.

En Afrique, le coût des flux financiers illicites est particulièrement élevé et a des conséquences préjudiciables sur le développement de nombreux États. On estime que 88,6 milliards de dollars, soit environ 3,7% du produit intérieur brut de l'ensemble du continent, se perdent chaque année dans des flux financiers illicites. Ce montant est presque équivalent au cumul annuel des flux entrants enregistrés au titre de l'aide publique au développement et des investissements étrangers directs. La lutte contre les flux financiers illicites doit constituer une priorité pour les gouvernements s'ils veulent disposer des fonds et ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et pour faire face aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## Incidences des nouvelles technologies sur les flux financiers illicites

La mondialisation a favorisé et facilité la circulation de l'argent et des capitaux. Le transfert international de fonds a été rendu plus facile et plus rapide par l'utilisation de nouvelles technologies, telles que les monnaies numériques, les paiements par téléphonie mobile et les services de porte-monnaie électronique. Cependant, ces nouvelles technologies ont aussi permis d'assurer l'anonymat des utilisateurs et des processus, ouvrant de nouvelles brèches qui profitent aux flux financiers illicites. Les groupes criminels organisés exploitent ces technologies pour blanchir de l'argent et maximiser leurs profits.

Les nouvelles technologies ont ouvert de nouveaux horizons aux groupes criminels organisés qui luttent pour le contrôle des marchés illicites de la drogue, des armes, du sexe et des personnes, mais aussi aux autorités qui s'efforcent de détecter et de suivre les activités criminelles. À mesure que se multiplient à travers le monde les services financiers qui s'appuient sur des technologies perfectionnées en matière d'information et de communications, la menace des flux financiers illicites s'accroît également.

Pour aider les gouvernements à lutter contre les flux financiers illicites liés au trafic de drogues, l'OICS a organisé un certain nombre de consultations avec les parties prenantes à l'échelle mondiale. En outre, dans le cadre de son Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS), l'OICS a sensibilisé les gouvernements et leurs partenaires privés opérant dans le secteur financier au fait que la fabrication et le commerce de substances dangereuses pouvaient générer des flux financiers illicites. Le Programme GRIDS sert également à encourager et à appuyer les efforts de coopération volontaire entre les gouvernements et les prestataires de services financiers.

## Recommandations

Une action collective des États Membres est nécessaire puisque les flux financiers illicites traversent les frontières internationales. Pour aider les pays à lutter contre ces flux, l'OICS a formulé une série de recommandations. Les États Membres devraient notamment :

- Créer des équipes spécialisées aux niveaux national et international pour échanger des renseignements, enquêter sur les flux financiers illicites et repérer les réseaux criminels organisés ;
- Adopter des lois plus efficaces en matière de transparence, qui prévoient des sanctions appropriées ;
- Continuer à renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Accorder une même importance aux stratégies de réduction de l'offre et de réduction de la demande de drogues, en ciblant également les flux financiers illicites ;
- Promouvoir une culture de la responsabilité et de la transparence afin d'enrayer la corruption et l'économie illicite en intégrant aux programmes d'enseignement, très tôt, des valeurs civiques et morales ;



ORGANE INTERNATIONAL  
DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS  
**Rapport 2021**

EMBARGO

Respectez la date de publication :  
Ne pas publier ou radiodiffuser avant  
le jeudi 10 mars 2022, à 11 heures (HEC)



Pour information seulement — document sans caractère officiel

- Travailler avec le secteur privé, les acteurs non gouvernementaux et les responsables publics afin de mieux faire connaître les liens qui existent entre les flux financiers illicites et le trafic de drogue ainsi que les effets néfastes de ces phénomènes sur la stabilité et le développement ;
- Devenir parties à toutes les conventions des Nations Unies relatives à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogues, les flux financiers illicites et la corruption, et les appliquer ;
- Appliquer les Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération établies par le Groupe d'action financière ;
- Prendre des mesures pour empêcher que les services et produits financiers d'apparition récente, tels que les porte-monnaies électroniques et les monnaies numériques, soient exploités pour le trafic de substances dangereuses.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## QUESTIONS D'INTÉRÊT MONDIAL

### Accès en temps voulu aux substances placées sous contrôle pour les urgences humanitaires internationales

La disponibilité et l'accessibilité des substances placées sous contrôle sont essentielles pour fournir des soins de qualité dans des situations d'urgence. Pendant la pandémie de COVID-19, l'efficacité des mesures de contrôle simplifiées en situation d'urgence, qui permettent le commerce de substances placées sous contrôle en l'absence des autorisations d'importation et/ou des évaluations habituellement requises, a été mise à l'épreuve.

Pour aider les États Membres à être mieux préparés, l'OICS a publié des *Enseignements tirés de l'expérience des pays et des organisations d'aide humanitaire s'agissant de faciliter la fourniture de substances placées sous contrôle dans les situations d'urgence*. Ce document décrit les procédures à suivre dans des situations d'urgence. L'OICS encourage vivement les États Membres à revoir la législation nationale en vigueur et à permettre, dans ce type de situations, une plus grande souplesse pour le commerce international des substances placées sous contrôle.

### Rôle des médias sociaux dans la promotion de l'usage non médical de drogues

Les plateformes de médias sociaux favorisent divers comportements néfastes, notamment en facilitant et en valorisant l'usage non médical de drogues. Sur ces plateformes, il est facile de trouver des possibilités d'acheter du cannabis, des analgésiques soumis à prescription et d'autres substances placées sous contrôle. Les jeunes, qui sont les principaux utilisateurs des plateformes de médias sociaux, constituent aussi le groupe au sein duquel les taux d'usage de drogues sont les plus élevés. Compte tenu du lien qui existe entre l'exposition aux médias sociaux et l'usage de drogues, les États Membres devraient s'employer plus activement à réglementer ces plateformes. L'OICS recommande que les opérateurs de médias sociaux assurent la modération et l'autorégulation de leurs plateformes, et qu'ils limitent la publicité et la promotion de l'usage non médical de drogues.

### COVID-19, stupéfiants et substances psychotropes

Pendant la pandémie de COVID-19, la production des matières premières indispensables à la fabrication des principes pharmaceutiques actifs et la production des principes actifs eux-mêmes ont subi des interruptions, qui ont perturbé la chaîne d'approvisionnement mondiale en médicaments dans certains des principaux pays producteurs. Les fermetures de frontières et les mesures de distanciation physique adoptées dans différents pays ont encore compliqué les problèmes logistiques.

Les statistiques globales sur les stupéfiants établies pour 2020 confirment, dans certains pays, une augmentation de la consommation, de la fabrication et des stocks de certaines substances,



Pour information seulement — document sans caractère officiel

en particulier le fentanyl et ses analogues. Cette tendance s'explique dans une large mesure par la hausse des besoins liés à la prise en charge de la douleur et à la sédation des personnes atteintes de la COVID-19 dans les unités de soins intensifs.

Au début de la pandémie, il a été fait état de pénuries de médicaments contenant du midazolam dans certaines régions du monde. Cette substance s'est révélée essentielle pour le traitement des formes graves de COVID-19. Les pénuries étaient dues en partie à une augmentation de la demande et à des perturbations des services de livraison et de transport, du fait des restrictions frontalières liées à la pandémie. D'après les données communiquées par les États Membres, la situation s'est progressivement améliorée avec l'avancée de la pandémie et les pays ont pu reprendre les importations et les exportations de midazolam dans le monde entier.

### Persistance des écarts régionaux en matière de consommation de médicaments soumis à contrôle et utilisés pour le traitement de la douleur

Les analyses régionales de la consommation totale d'analgésiques opioïdes servant à soulager la douleur confirment que de grandes disparités subsistent entre les régions. La consommation de ces produits est presque exclusivement limitée aux pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, tandis que les niveaux de consommation dans d'autres régions du monde ne suffisent pas à couvrir les besoins médicaux des populations locales. Au cours de la période 2018-2020, les pays ayant déclaré la consommation moyenne la plus élevée d'opioïdes pour le traitement de la douleur étaient, par ordre décroissant, les États-Unis, l'Allemagne, l'Autriche, Israël et la Belgique.

Au niveau mondial, la quantité de matières premières opiacées destinées à la production de stupéfiants reste insuffisante au regard des besoins déclarés pour 2021 et 2022. Il existe encore d'importantes disparités régionales en ce qui concerne la disponibilité des stupéfiants, car de nombreux pays n'évaluent pas avec exactitude leurs besoins médicaux en analgésiques opioïdes ou n'ont qu'un accès limité à ces médicaments. L'OICS souligne qu'il importe d'assurer une disponibilité suffisante pour tous les pays et toutes les régions et engage les États Membres disposant de ressources plus importantes à aider les États moins bien pourvus à garantir l'accessibilité et la disponibilité des stupéfiants.

### Difficultés liées au fentanyl et à ses analogues

Le fentanyl et ses analogues continuent de faire augmenter le nombre de décès par surdose imputables aux opioïdes de synthèse au Canada et aux États-Unis. Le problème est probablement généralisé, car le rôle des analogues du fentanyl dans les décès par surdose passe souvent inaperçu et est donc sous-estimé. Cela est dû au fait que des analyses toxicologiques spécialisées sont nécessaires à l'identification de ces substances.

Les analogues du fentanyl sont très puissants, et leur trafic se fait souvent en petites quantités et par paquets de petite taille. Les vendeurs ont su en profiter pour les mettre en vente sur des plateformes de commerce électronique et sur le darknet, en s'efforçant d'échapper au contrôle et à la détection des administrateurs de plateformes.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

L'OICS tient une liste de plus de 140 substances apparentées au fentanyl qui n'ont actuellement aucun usage médical ou industriel ni aucun autre usage légitime. Les États Membres et les partenaires du secteur industriel sont invités à se servir de cette liste pour faciliter la lutte contre la fabrication, la commercialisation, la circulation et la marchandisation des substances qui y figurent.

### L'article 13 de la Convention de 1988 offre des possibilités très intéressantes pour suivre l'évolution de la fabrication illicite de drogues

Compte tenu de l'évolution rapide de la fabrication illicite de drogues, il est nécessaire d'agir plus rapidement pour mieux appliquer l'article 13 de la Convention de 1988, qui porte sur les questions relatives aux matériels et équipements utilisés dans la fabrication illicite.

L'OICS a organisé deux réunions d'experts sur le renforcement de la mise en pratique de l'article 13, qui ont permis d'examiner des exemples concrets de coopération multilatérale efficace pour prévenir le détournement d'équipements spécialisés et pour mener des enquêtes à ce sujet. Les contributions des expertes et des experts ont été réunies dans un document de sensibilisation et d'orientation, qui sera soumis à l'examen de l'OICS en 2022 avant d'être mis à la disposition de la communauté internationale.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **RAPPORT SUR LES PRÉCURSEURS POUR 2021**

### **Nécessité de renforcer les contrôles et les cadres réglementaires nationaux applicables aux précurseurs chimiques**

Dans le cadre d'une enquête de l'OICS menée en juin 2021 sur la mise en œuvre par les gouvernements des dispositions relatives aux précurseurs chimiques, d'importantes lacunes sont apparues en ce qui concerne les mesures de contrôle appliquées à la fabrication, au commerce et à la distribution des précurseurs au niveau national, notamment à leur commerce sur Internet. En l'absence de contrôles, les trafiquants peuvent tenter d'obtenir ces substances en sollicitant des négociants en produits chimiques peu suspicieux. D'après l'enquête, environ un tiers des gouvernements ayant répondu n'avaient pas établi de contrôle national pour toutes les substances du Tableau I et du Tableau II de la Convention de 1988.

### **L'évolution de la fabrication illicite de drogues exige une action mondiale contre la prolifération des produits chimiques non placés sous contrôle et des précurseurs sur mesure**

On trouve désormais dans toutes les régions du monde des produits chimiques non placés sous contrôle, c'est-à-dire des substances qui ne sont inscrites ni au Tableau I ni au Tableau II de la Convention de 1988 et qui sont susceptibles de remplacer des précurseurs placés sous contrôle dans la fabrication illicite de drogues. Pour les précurseurs sur mesure qui sont utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine et qui ont été récemment inscrits aux Tableaux, les données montrent que ce placement sous contrôle international a été suivi d'une diminution considérable des saisies. Dans le même temps, de nouveaux précurseurs non placés sous contrôle sont apparus sur le marché.

L'OICS a appuyé plusieurs initiatives et consultations organisées en 2021 pour favoriser une prise de conscience et un consensus sur la nécessité d'agir au niveau mondial contre les produits chimiques non placés sous contrôle et les précurseurs sur mesure. Il a élaboré un recueil de mesures et d'approches pour agir contre la prolifération de ces substances, afin de continuer à renforcer le système de contrôle des produits chimiques.

### **Les plateformes Internet continuent d'être utilisées pour se procurer des précurseurs chimiques**

Une opération ciblée et limitée dans le temps, baptisée « Acronym », a été menée en février 2021 par l'OICS, avec la participation de 34 gouvernements et 4 organisations internationales, pour s'attaquer au trafic de précurseurs sur Internet et remédier aux difficultés qui se posent lorsqu'il s'agit d'enquêter sur ces substances. L'opération a révélé que de nombreux outils d'anonymisation, réseaux privés virtuels et services de messagerie étaient utilisés pour obtenir des précurseurs chimique en ligne. Cela montre à quel point il est nécessaire que les États Membres mettent l'accent sur les enquêtes ciblant la cybercriminalité liée aux précurseurs et travaillent en étroite



Pour information seulement — document sans caractère officiel

collaboration avec les fournisseurs d'accès à Internet, les services de messagerie électronique et de médias sociaux et les entreprises opérant sur Internet pour faire face à ces problèmes. L'OICS élabore des outils, des ressources et d'autres initiatives de renforcement des capacités pour soutenir les efforts des États Membres à cet égard.

### La coopération avec les industries concernées est cruciale

Les industries chimiques et pharmaceutiques concernées sont des intervenants clés dans les efforts de contrôle des précurseurs, étant donné que des produits chimiques non placés sous contrôle et des précurseurs sur mesure sont utilisés dans la fabrication de drogues illicites. L'OICS, qui a continué d'appuyer et de promouvoir les initiatives engagées dans ce domaine, a réalisé une enquête visant à établir une compilation des meilleures pratiques et des scénarios possibles en matière de coopération de l'industrie dans le domaine des précurseurs.

### La pandémie de COVID-19 a eu des effets minimes sur l'approvisionnement en précurseurs chimiques pour la fabrication illicite de drogues

Les saisies d'éphédrine signalées dans le monde ont confirmé la tendance à la baisse observée ces dernières années. En revanche, les déclarations relatives aux saisies de MAPA, dernière substance à avoir été inscrite au Tableau I de la Convention de 1988, ont confirmé que l'utilisation de précurseurs sur mesure continuait de gagner du terrain. La même tendance a été observée pour les précurseurs du fentanyl, des substances apparentées au fentanyl et de la méthqualone. Les restrictions liées à la COVID-19 n'ont pas eu d'incidences sur les saisies de permanganate de potassium, qui est traditionnellement le principal précurseur utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne, ni sur les saisies d'anhydride acétique, principal précurseur de l'héroïne.

### Le Système de notification des incidents concernant les précurseurs de l'OICS facilite l'échange d'informations en temps réel

Le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) de l'OICS permet l'échange sécurisé et en temps réel d'informations relatives au trafic de précurseurs. Il fournit aussi des informations sur les précurseurs placés sous contrôle international et sur le matériel utilisé pour la fabrication de drogues. Ainsi, le Système PICS peut aider les autorités à repérer les nouvelles tendances, les itinéraires de trafic et les précurseurs de remplacement, même si les précisions et les preuves indirectes fournies dans les statistiques relatives aux saisies annuelles sont insuffisantes.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **FAITS MARQUANTS PAR RÉGION, TIRÉS DU RAPPORT ANNUEL DE L'OICS POUR 2021**

### **AFRIQUE**

**L'ONUDC indique que si les niveaux actuels d'usage de drogues se maintiennent, le nombre d'usagers de drogues est appelé à augmenter sur le continent au cours des 10 prochaines années en raison de la croissance démographique.**

**En Afrique, le nombre d'États autorisant la culture de cannabis à des fins médicales continue de s'accroître.** La plupart des pays concernés autorisent cette culture uniquement à des fins d'exportation, mais d'autres permettent que le cannabis soit utilisé à des fins médicales sur leur territoire.

### **AMÉRIQUES**

#### **Amérique centrale et Caraïbes**

**Rien n'indique que les trafiquants de drogues s'appuient sur des réseaux de traite des personnes en Amérique centrale et au Mexique,** d'après ce qu'a pu observer l'Organisation internationale pour les migrations.

**Disponibilité insuffisante des stupéfiants à des fins médicales.** En 2020, l'Amérique centrale et les Caraïbes affichaient l'un des plus faibles niveaux de disponibilité, toutes régions confondues, pour les analgésiques opioïdes utilisés à des fins médicales.

**Manque de données pour évaluer la prévalence de l'usage de drogues.** La plupart des pays de la région ne disposent pas d'estimations récentes concernant la prévalence de l'usage de drogues. La consommation de cannabis et de cocaïne, la prolifération de nouvelles substances psychoactives et l'utilisation de drogues placées sous contrôle sans ordonnance médicale restent des sujets de préoccupation.

#### **Amérique du Nord**

**Le nombre des décès par surdose de drogues a continué d'augmenter au Canada et aux États-Unis.** Aux États-Unis, on estime que 100 306 décès ont été provoqués par des surdoses de drogues au cours de la période de 12 mois se terminant en avril 2021, soit une augmentation de 28,5% par rapport à l'année précédente. Le nombre estimé de décès par surdose d'opioïdes est passé à 75 673 au cours de la même période, contre 56 064 l'année précédente. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Canada a enregistré une augmentation des surdoses et des décès liés aux opioïdes, ce qui s'explique principalement par le fait que les drogues proposées sont de plus en plus toxiques. L'aggravation de la crise des surdoses dans ces pays s'est caractérisée par l'augmentation du nombre de décès dus à des psychostimulants, tels que la méthamphétamine.

**Les réglementations sur le cannabis continuent de faire l'objet de modifications dans toute l'Amérique du Nord.** Au Mexique, comme suite à une décision de la Cour suprême, une nouvelle



Pour information seulement — document sans caractère officiel

réglementation concernant l'usage non médical de cannabis par des adultes est à l'étude depuis juin 2021. Aux États-Unis, malgré les mesures de contrôle applicables au cannabis au niveau fédéral, six nouveaux États ont adopté au cours de l'année écoulée des réglementations autorisant pour les adultes la détention et l'usage de cette substance à des fins non médicales.

## Amérique du Sud

**De plus grandes quantités de cocaïne et de précurseurs chimiques ont été saisies.** Les groupes criminels organisés opérant dans la région ont procédé à des envois plus volumineux, aussi bien à l'intérieur de la région que vers l'extérieur, afin de compenser les pertes financières subies durant les premiers mois de la pandémie de COVID-19. En Europe et en Afrique, les autorités ont signalé une augmentation des quantités de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud.

**Un plus grand nombre d'itinéraires et de réseaux ont été utilisés par les trafiquants, malgré les restrictions liées à la COVID-19.** Les itinéraires aériens et maritimes sont devenus le mode de transport privilégié pour le trafic de substances placées sous contrôle international. Pour le trafic de cocaïne depuis la Bolivie (État plurinational de), il semble que les organisations criminelles empruntent le système fluvial Paraguay-Parana, qui offre 3 400 kilomètres de voies navigables ininterrompues reliant l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay à l'océan Atlantique. Le recours à Internet, en particulier au dark Web et aux médias sociaux, s'est également accru pour la vente de drogues. Les drogues vendues en ligne sont distribuées par l'intermédiaire de services postaux et de messagerie.

**La superficie des cultures de cocaïer continue de se réduire en Colombie, tandis que l'État plurinational de Bolivie et le Pérou indiquent que ces zones de culture s'étendent.** La réduction des surfaces cultivées en Colombie pourrait être due à diverses raisons, notamment aux efforts d'éradication mis en œuvre par le Gouvernement. En Bolivie (État plurinational de) et au Pérou, l'augmentation pourrait s'expliquer par le fait que les efforts d'éradication ont été interrompus pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que par la situation d'incertitude économique et d'instabilité politique.

**Les gouvernements de la région se préparent à mettre en place des industries du cannabis.** Les gouvernements de la région sont maintenant plus nombreux à réglementer la culture, la fabrication et le commerce du cannabis à des fins médicales, scientifiques et industrielles. Certains d'entre eux ont l'intention de mettre en place une industrie du cannabis pour contribuer à relancer l'économie après la pandémie de COVID-19.

**Les drogues de type « ecstasy », ainsi que les nouvelles substances psychoactives, ont gagné du terrain dans la région.** L'Argentine, le Brésil et le Chili sont les pays qui ont enregistré les plus importantes saisies de drogues apparentées à l'« ecstasy » entre 2015 et 2019. Les taux de consommation parmi les élèves de l'enseignement secondaire et universitaire sont particulièrement préoccupants. Il a également été fait état d'une présence croissante de nouvelles substances psychoactives, qui sont vendues sous le nom de différentes drogues.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## ASIE

### Asie de l'Est et du Sud-Est

**La fabrication, le trafic et l'usage illicites de drogues de synthèse persistent ; de nouvelles drogues font leur apparition.** L'OICS s'inquiète de l'augmentation de la fabrication, du trafic et de l'usage illicites de drogues de synthèse, en particulier de kétamine, de méthamphétamine et de cannabinoïdes synthétiques. Dans les pays de la région, le problème de la drogue a de graves conséquences sur la santé, les droits humains, la sécurité et l'économie.

**La Chine commence à utiliser une définition générique pour le contrôle des cannabinoïdes de synthèse.** Après avoir décidé en 2019 de placer sous contrôle les substances apparentées au fentanyl en les considérant comme un groupe homogène de substances, ce qui semble avoir favorisé une forte diminution de leur usage, la Chine a commencé en 2021 à contrôler les cannabinoïdes synthétiques en se fondant sur une définition générique.

**Les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est sont mal classés en ce qui concerne la disponibilité des analgésiques opioïdes les plus courants.** Certains pays de la région ne communiquent pas les informations voulues sur la consommation de substances psychotropes. L'OICS rappelle que la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes est insuffisante dans un grand nombre de pays de la région et insiste sur l'importance de veiller à ce que les substances placées sous contrôle international soient disponibles en quantités suffisantes et accessibles à des fins médicales.

**Les données relatives à l'usage de drogues et à la demande de traitement restent insuffisantes pour de nombreux pays de la région.** L'OICS invite les États Membres de la région à considérer comme une priorité la collecte de données sur les tendances en matière de consommation de drogues et sur la demande de traitement, afin que les décisions relatives à la prévention et au traitement puissent être fondées sur des éléments factuels, et il encourage les partenaires bilatéraux et les organisations régionales et internationales à fournir un appui à cet effet.

**L'OICS réaffirme avec la plus grande fermeté son opinion selon laquelle le recours à des mesures extrajudiciaires face à la criminalité liée aux drogues constitue une violation flagrante des conventions relatives au contrôle des drogues, qui exigent de combattre ces infractions par des mesures de justice pénale en bonne et due forme et dans le strict respect des règles internationalement reconnues pour garantir une procédure régulière.** Eu égard aux conventions et protocoles internationaux pertinents et aux résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'application de la peine de mort, **l'OICS demande à nouveau à tous les États d'envisager d'abolir cette peine pour les infractions liées à la drogue et de commuer les condamnations à mort déjà prononcées.**

### Asie du Sud

**Des médicaments opioïdes continuent d'être saisis en grandes quantités dans la région.** Les substances les plus fréquemment saisies sont la codéine et les sirops antitussifs à base de codéine, suivis du tramadol, opioïde non placé sous contrôle international, du fentanyl et de la méthadone.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

**L'achat de drogues sur Internet, qui constitue une tendance observée à l'échelle mondiale, semble s'être répandu dans la région.** Les personnes qui se livrent à cette activité exploitent les plateformes de commerce du darknet et utilisent des cryptomonnaies pour se procurer des drogues.

**Les restrictions liées à la COVID-19 ne semblent pas avoir entraîné davantage de saisies d'héroïne dans la région.** Durant le ralentissement de l'activité économique mondiale causé par la pandémie, les groupes criminels organisés ont adapté leurs stratégies et ont eu recours à de nouvelles méthodes pour le trafic de drogues, notamment en utilisant des conteneurs maritimes et des services postaux, et en passant par le darknet pour transférer leurs gains au moyen de paiements en cryptomonnaies.

**L'Asie du Sud continue d'afficher l'un des taux de consommation d'opiacés les plus élevés au monde.** L'ONUDC estime que 1,1 % des personnes âgées de 15 à 64 ans dans la région consomment des opiacés. D'après les statistiques établies pour 2019, on comptait sur l'année 21,7 millions de consommateurs d'héroïne et d'opium en Asie. Cela représente près de 70 % des 31 millions de personnes ayant fait usage d'opiacés au cours de l'année écoulée dans le monde.

**Les restrictions liées à la COVID-19 ont compliqué l'accès aux services de traitement de l'usage de drogues dans certains pays de la région.** En raison des mesures de confinement et du manque d'accès aux soins de santé, il est devenu difficile pour les personnes atteintes de troubles liés à l'usage de substances et issues de milieux défavorisés d'accéder à un traitement.

**Les progrès technologiques aident à fournir des services de traitement.** En Inde, les médecins ont bénéficié d'une formation en ligne pour les traitements par agonistes opioïdes. Des supports pédagogiques consacrés aux troubles liés à l'usage d'opioïdes ont été mis à la libre disposition des professionnels de la santé sur Internet.

**La région présente de faibles niveaux de disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques.** Les pays d'Asie du Sud déclarent un faible niveau de consommation pour ces substances. L'OICS rappelle qu'il importe de veiller à ce que les substances placées sous contrôle international soient disponibles en quantité suffisante à des fins médicales, en particulier pour la prise en charge de la douleur. Il tient également à rappeler aux États d'Asie du Sud la nécessité de recueillir et de communiquer régulièrement des données et des statistiques sur les taux de prévalence de l'usage de drogues, et de garantir l'accès à un coût abordable à des services de traitement des troubles liés à cet usage sur l'ensemble de leur territoire.

## Asie occidentale

**L'Afghanistan conserve son statut de leader en matière de production illicite d'opium.** Avec une production potentielle d'opium de 6 800 tonnes en 2021, l'Afghanistan reste le pays dans lequel la plus grande quantité d'opium est produite illicitement. Bien que la superficie totale des cultures de pavot à opium ait diminué de 21 % en 2021, la production s'est accrue de 8 % par rapport à l'année précédente.

**Les États d'Asie centrale restent confrontés à une augmentation du trafic et de l'usage improprie de drogues de synthèse.** Les États d'Asie centrale font face à des difficultés persistantes qui sont



Pour information seulement — document sans caractère officiel

liées au trafic et à l'usage impropre de drogues de synthèse, parmi lesquelles des amphétamines, des cannabinoïdes synthétiques et plusieurs autres nouvelles substances psychoactives. Les trafiquants se sont tournés vers Internet et les médias sociaux pour assurer la promotion et la vente de ces substances. La demande croissante de drogues de synthèse dans la région semble due à la disponibilité réduite du cannabis et des opiacés durant la pandémie.

## EUROPE

**Les services de détection et de répression parviennent à accéder à des dispositifs de communication cryptée qui révèlent des informations importantes sur les activités des groupes criminels.** Plusieurs opérations menées par les services de détection et de répression ont permis de saisir des appareils de communication cryptée utilisés à des fins criminelles. En parvenant à accéder à ces appareils et à déchiffrer des centaines de millions de messages, les agents de ces services ont obtenu de précieuses informations sur les activités de groupes criminels. Ces informations ont permis d'intervenir contre des activités criminelles en Europe et dans d'autres régions, et de procéder à d'importantes saisies de drogues et de précurseurs chimiques ainsi qu'au démantèlement de laboratoires illicites.

**Le paysage législatif évolue vers un plus large usage du cannabis à des fins médicales et scientifiques.** La Cour de justice de l'Union européenne a récemment rendu un arrêt affirmant que le CBD extrait de la plante de cannabis ne devait pas être considéré comme une drogue au regard des Conventions de 1961 et de 1971. Plusieurs États ont déjà commencé à revoir leur législation afin de s'aligner sur cette décision. Différents États membres de l'Union européenne ont adopté une législation visant à élargir l'usage de produits à base de cannabis à des fins médicales. Plusieurs pays de la région ont également examiné la possibilité d'élargir l'usage de cannabis à des fins non médicales ou pris des mesures en ce sens, contrevenant ainsi à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. **L'OICS rappelle à toutes les Parties à la Convention de 1961 qu'en vertu de l'article 4, alinéa c, de la Convention, la production, la fabrication, l'exportation, l'importation, la distribution, le commerce, l'emploi et la détention des stupéfiants sont limités exclusivement aux fins médicales et scientifiques.**

**Les restrictions liées à la COVID-19 n'ont eu qu'un effet limité sur l'offre et la demande illicites de drogues.** La fabrication de drogues de synthèse et la disponibilité de cocaïne se sont maintenues à des niveaux stables en Europe, malgré les restrictions liées à la COVID-19. Certains changements ont été observés en ce qui concerne les itinéraires de trafic vers l'Europe : les routes terrestres ont notamment été délaissées au profit de voies maritimes pour le trafic d'héroïne depuis l'Asie occidentale, ainsi que pour le trafic de résine de cannabis depuis le Maroc. Bien que les niveaux de consommation aient baissé pour la plupart des drogues durant les premiers confinements, ils sont remontés lorsque les restrictions ont été levées.

**Les tendances relatives à l'usage de drogues dans la région ont aussi été rendues plus complexes par la disponibilité et l'accessibilité de substances diverses.** La disponibilité accrue d'une plus grande variété de drogues a entraîné différentes pratiques de polyconsommation, dans le cadre



Pour information seulement — document sans caractère officiel

desquelles les personnes concernées font un usage simultané ou successif de plusieurs types de substances. On voit également émerger une tendance à la consommation non médicale de benzodiazépines, parfois associées à des opioïdes ou à de l'alcool, chez les usagers de drogues à haut risque, les personnes détenues et dans d'autres groupes de population.

## OCÉANIE

**La criminalité transnationale, y compris le trafic de drogues, continue de se développer dans les îles du Pacifique.** Les groupes criminels organisés utilisent de petites embarcations pour assurer le trafic de drogues, en particulier vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les États insulaires du Pacifique deviennent également des points de transit pour le trafic d'opioïdes synthétiques à destination de l'Australie, des États-Unis et des pays d'Europe.

**La plupart des États qui ne sont pas parties aux conventions relatives au contrôle des drogues restent concentrés en Océanie.** Parmi les dix États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de 1961 telle que modifiée, sept sont situés dans cette région. Parmi les treize États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de 1971, huit sont situés dans cette région. Et parmi les sept États non parties à la Convention de 1988, quatre sont situés dans cette région.

**La Nouvelle-Zélande adopte le projet de loi (n° 2) sur le dépistage de drogues et de substances.** Ce projet de loi remplace une législation provisoire qui avait été promulguée en décembre 2020 pour autoriser la mise en place de services de dépistage de drogues et de substances pendant la saison des festivals de l'été 2020/21.

**Le Programme GRIDS de l'OICS propose des formations à l'Organisation douanière d'Océanie et à ses membres de la région du Pacifique,** dans le cadre d'un accord conclu entre l'OICS et cette organisation en vue de faciliter l'échange d'informations et l'acquisition de renseignements exploitables pour les services des douanes.

**Les autorités nationales de quatre pays se sont inscrites aux modules en ligne du projet « INCB Learning ».** Des responsables du contrôle des drogues de l'Australie, de Kiribati, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se sont inscrits aux modules en ligne qui portent respectivement sur les stupéfiants, les substances psychotropes, les précurseurs et le cadre international de contrôle des drogues.

**En Australie, les préparations à faible teneur en CBD sont passées du tableau 4 au tableau 3 du Système national de classification des substances.** En vertu de cette modification, les préparations de ce type ayant été approuvées par l'Office des produits thérapeutiques australien pourront être délivrées sans ordonnance par les pharmaciens, pour la consommation de personnes adultes, dans des quantités maximales de 150 mg par jour.

**L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les pays qui enregistrent le plus grand nombre de saisies en Océanie.** Cependant, les saisies réalisées dans les États insulaires du Pacifique voisins montrent que ces pays sont exploités dans l'organisation du trafic de drogues vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

**Résurgence du marché de la méthamphétamine en Australie.** En avril 2021, une analyse des eaux usées couvrant 56 % de la population australienne a révélé une résurgence du marché illicite de la méthamphétamine. Cette analyse montre également que la consommation de fentanyl et d'oxycodone est descendue à des niveaux historiquement bas.

**Diminution de l'usage de méthamphétamine en Nouvelle-Zélande.** La surveillance des eaux usées sur une zone englobant 75 % de la population néo-zélandaise indique que l'usage de méthamphétamine au premier trimestre de 2021 a diminué de 14 % par rapport au trimestre précédent, et de 30 % si l'on compare à la même période en 2020.

**Dans les États insulaires du Pacifique, les drogues placées sous contrôle international affichent de faibles niveaux de disponibilité à des fins médicales et scientifiques.** Si le niveau de consommation d'opioïdes en Océanie reste parmi les plus élevés au monde, principalement du fait de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les États insulaires du Pacifique présentent des niveaux de consommation plus faibles.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## INITIATIVES DE L'OICS VISANT À AIDER LES ÉTATS MEMBRES

### Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) de l'OICS

Le Programme GRIDS, qui comprend la plateforme de communication en temps réel IONICS, favorise l'échange d'informations entre les services de détection et de répression afin d'empêcher l'arrivée de substances dangereuses sur les marchés de consommation. Le nombre d'incidents signalés via IONICS n'a cessé d'augmenter, et plus de 100 000 renseignements ont été reçus et analysés. En conséquence, les États Membres ont pu mener des enquêtes et des analyses grâce auxquelles il a été possible de saisir des substances dangereuses, d'arrêter des trafiquants, d'engager des poursuites et de déstabiliser des réseaux internationaux de trafic.

Le Programme GRIDS facilite l'organisation de réunions basées sur les informations mises à disposition par l'intermédiaire des plateformes de communication et d'autres sources. Cela a permis de renforcer les enquêtes, d'étendre les capacités opérationnelles et de faciliter la coopération internationale. Grâce aux activités du Programme GRIDS consacrées aux partenariats public-privé, il a en outre été possible de retirer des centaines de vendeurs de substances dangereuses des plateformes de commerce électronique, et ainsi de réduire la disponibilité de ces substances pour les utilisateurs finals.

En 2020 et 2021, six réunions de groupes d'experts ont été organisées dans le cadre du Programme GRIDS ; elles ont rassemblé des représentantes et représentants des États Membres et des partenaires du secteur privé jouant un rôle de premier plan au niveau mondial dans les domaines des plateformes de commerce en ligne, des services de porte-monnaie électronique, des entreprises fournissant des étalons de référence chimiques, des transitaires, des opérateurs privés de services postaux et de courrier express et des services de messagerie express.

Le Programme GRIDS aide les États Membres à faire face à la circulation croissante d'opioïdes synthétiques à usage non médical. La liste de l'OICS répertoriant 152 substances apparentées au fentanyl est un outil pratique qui peut aider à prévenir le détournement et le trafic de ces substances et à en réduire la disponibilité pour d'éventuels consommateurs. Dans le cadre du Programme, une deuxième liste a été établie pour répertorier les opioïdes non apparentés au fentanyl et d'autres nouvelles substances psychoactives. L'OICS invite tous les gouvernements et, par leur intermédiaire, les partenaires de l'industrie, à renoncer volontairement à toute activité de fabrication, de commercialisation, d'exportation, d'importation ou de distribution des substances qui figurent sur ces listes, puisque ces substances n'ont aucun usage légitime.

Au titre du Programme GRIDS, l'OICS a continué de fournir en 2021, dans le monde entier, un accès à des formations en ligne axées notamment sur l'acquisition de renseignements, la sensibilisation au phénomène des nouvelles substances psychoactives et les méthodes à suivre pour manipuler et intercepter des opioïdes en toute sécurité. Au total, 750 agents des services de répression et de réglementation, représentant 84 États Membres et des organisations internationales, y ont participé à distance.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

L'opération « New Horizons », menée en 2021, a rassemblé 164 agents représentant 70 États Membres et 4 partenaires internationaux (INTERPOL, Organisation douanière d'Océanie, Organisation mondiale des douanes et Union postale universelle). L'opération a permis d'identifier les principales sources et les principaux points de redistribution des envois de tramadol et de tapentadol, qui étaient pour la plupart acheminés clandestinement par l'intermédiaire de services postaux internationaux, de sociétés de courrier et de messagerie express, de services de fret aérien et de transitaires. Plus de 230 signalements ont été effectués au moyen du Système IONICS, et 113 kilogrammes de tramadol (1,1 million de comprimés) ainsi que 194 kilogrammes de tapentadol (1,7 million de comprimés) ont été saisis.

### « INCB Learning »

En 2021, trois séminaires de formation en ligne ont été organisés dans le cadre du projet « INCB Learning », à l'intention de 95 agents de 21 pays d'Amérique du Sud, d'Afrique de l'Ouest, d'Asie du Sud-Est et du Pacifique. La majorité (68 %) des personnes ayant participé à ces sessions de formation étaient des femmes.

Le projet « INCB Learning » dispose désormais d'un quatrième module de formation en ligne, qui porte sur le cadre international de contrôle des drogues et qui est disponible en anglais et en espagnol. Les modules sont gratuits et peuvent être obtenus par les autorités nationales compétentes sur demande à l'adresse [incb.learning@un.org](mailto:incb.learning@un.org).





## ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été établi en 1968 en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social de l'ONU par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Ce rapport examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS tente d'identifier et d'anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.